

Ces nouvelles lois qui peuvent changer votre vie

Près de 60 textes ont été déposés en un mois et demi

● Limiter les suppléments d'honoraires hospitaliers en chambre individuelle ou hausser la réduction d'impôt pour les frais de garde des 0 à 3 ans. Voilà qui pourrait bientôt devenir réalité. Ces propositions de loi comptent en tout cas parmi les premiers textes déposés par les 150 députés de la nouvelle Chambre.

C'est la transition classique entre un gouvernement qui expédie les affaires courantes et son successeur qui ne sera pas sur pied avant septembre... si les quatre partis qui vont bientôt négocier (dès la semaine prochaine) trouvent un accord, bien entendu. Pendant ce temps, les députés travaillent... ou travaillaient puisqu'ils viennent de mettre la clé dans le pot aux géraniums le temps des vacances, après un mois et demi de travaux. Nous avons pioché, dans la petite soixantaine de textes déposés, quelques propositions qui pourraient changer votre quotidien... et ont toutes les chances de passer puisqu'elles sont l'œuvre de député(e)s de la future majorité présumée MR/N-VA/CD&V et Open VLD.

> Augmenter la réduction d'impôt pour les frais de garde d'enfants de 0 à 3 ans (Daniel Bacquelaine, MR) : l'objectif est de faire croître le taux d'emploi des femmes. Ce texte souhaite donc augmenter pour les parents la réduction fiscale pour la garde des enfants de 0

à 3 ans, afin de faciliter leur activité professionnelle. Actuellement, les parents peuvent déduire 11,20 euros par enfant. « *Un pas supplémentaire devrait être fait pour les 0 à 3 ans lorsque l'enfant est gardé par une personne ou structure reconnue durant le temps de travail des parents* », dit M. Bacquelaine.

> Limiter les suppléments d'honoraires hospitaliers dans les chambres individuelles (Nathalie Muylle, CD&V) : l'élue flamande s'offusque que l'hospitalisation en chambre individuelle coûte 4 à 5 fois plus cher qu'en chambre commune. 75 % de la différence sont dus aux suppléments d'honoraires. Le texte propose d'instaurer un plafond et un pourcentage maximal de 100 % pour le médecin traitant et tout autre médecin hospitalier.

> Heures d'ouverture étendues pour

les commerces victimes de nuisances occasionnées par des travaux publics (MM. Bacquelaine et Clarinval, MR) : les chantiers peuvent avoir des répercussions catastrophiques sur le chiffre d'affaires de certains commerces. Les deux élus libéraux aimeraient les atténuer en autorisant ces commerçants à poursuivre leur activité tous les jours de la semaine, en dérogeant donc à la règle du repos hebdomadaire.

> Instaurer l'obligation scolaire dès 5 ans et porter à 10 jours (au lieu de 3) le congé en cas de décès d'un membre

de la famille proche (Catherine Fonck, cdH) : le premier texte permettrait de lutter contre les discriminations dont sont victimes les enfants dès leur naissance, écrit M^{me} Fonck. La seconde aiderait à surmonter le choc d'une telle perte, les 3 premiers jours restant rémunérés par l'employeur et les 7 suivants par l'assurance maladie-invalidité. Deux textes qui obligeront l'élue cdH à trouver une majorité, puisque son parti ne devrait pas siéger dans la future majorité gouvernementale. ■

DIDIER SWYSEN

BACQUELAINE ET FONCK EN GRANDE FORME ■■

29 textes pour le cdH, un seul pour le PS

Il y a visiblement des députés qui ont démarré la nouvelle législature « plein pot » : 29 propositions de loi déposées par le cdH et 23 par le MR. Les deux fers de lance sont Catherine Fonck (cdH) et Daniel Bacquelaine (MR), ce dernier étant aidé par David Clarinval, Denis Ducarme et Katrin Jadin. On a encore noté un texte visant à interdire le port de signes convictionnels dans les bureaux de vote.

Du côté flamand, c'est le Cd&V qui s'est mis en évidence en produisant 17 textes dont un qui veut instaurer un plan de

parentalité, dans l'intérêt des enfants, en cas de divorce. La N-VA a déposé 5 textes dont un lié à « la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme ».

Les autres partis ? Ils se déchaîneront sans doute après les vacances. On ne note qu'un texte venu des bancs socialistes, déposé par le député carolo Eric Massin. Il vise à encourager le télétravail en réglant l'ensemble des rapports entre employeurs et travailleurs. ■

D.S.W.